



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation  
mondiale de la Santé**

**Europe**

**Comité régional de l'Europe**

Soixante-septième session

**Budapest (Hongrie), 11-14 septembre 2017**

Point 5 h) vi) de l'ordre du jour provisoire

EUR/RC67/19

4 septembre 2017

170839

ORIGINAL : ANGLAIS

## **Rapport sur la responsabilisation et la conformité du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe**

Le présent rapport contient des informations sur l'engagement du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe à améliorer la responsabilisation et la transparence en renforçant la gestion des risques, le respect des principes éthiques et l'application des cadres de contrôles internes.

## Sommaire

|   | page |
|---|------|
| Contexte .....  | 3    |
| Conformité et assurance .....                         | 3    |
| Gestion des risques.....                              | 4    |
| Responsabilisation et vérifications intérieures ..... | 4    |
| La voie à suivre .....                                | 5    |

## Contexte

1. Le Bureau régional de l’OMS pour l’Europe s’engage à améliorer la responsabilisation et la transparence en renforçant la conformité, la gestion des risques et le respect des principes éthiques dans ses bureaux. Au Bureau régional, les contrôles internes établissent trois lignes de défense :

- gestion opérationnelle ;
- délivrance de conseils sur les problèmes de contrôle ;
- fonctions de vérification et d’évaluation.

2. Les fonctions de conformité du Bureau régional constituent une composante essentielle de la deuxième ligne de défense.

3. L’OMS définit la responsabilité comme l’obligation pour chaque membre de l’Organisation d’être responsable de ses actions et de ses décisions et d’accepter la responsabilité des actions entreprises et des décisions prises. Les membres du personnel en général, et les responsables et gestionnaires en particulier, jouent un rôle important dans la réalisation des résultats escomptés et la gérance des ressources humaines et financières, qui doivent être effectuées de manière éthique et transparente.

4. La gestion efficace des risques opérationnels apporte une garantie raisonnable à la réalisation des résultats escomptés. Pour ce faire, il convient d’assigner des responsabilités dans les domaines de contrôle, d’utiliser les méthodes d’évaluation des risques dans la planification, le suivi et l’exécution du budget programme, et d’appréhender les risques dans le cadre du registre des risques institutionnels.

5. La délégation annuelle de pouvoir<sup>1</sup> du directeur général de l’OMS à la directrice régionale de l’Europe ainsi que la lettre de déclaration<sup>2</sup> de la directrice régionale de l’Europe au directeur général de l’OMS, disponibles au public sur le site Web de l’OMS, permettent de garantir le fonctionnement des contrôles internes dans le cadre des responsabilités gestionnaires de la directrice régionale.

## Conformité et assurance

6. Une auto-évaluation des contrôles internes a été réalisée pour tous les centres budgétaires de la Région européenne en 2016. L’analyse des données agrégées a permis de révéler que les contrôles internes faisaient l’objet d’une très importante prise de conscience. Sur une échelle de 1 à 4, la note moyenne de contrôle d’évaluation<sup>3</sup> était de 3,65 et celle du contrôle fonctionnel<sup>4</sup>, de 3,71. Étant donné que les notes de 2016 sont relativement similaires à celles de 2015, les responsables et les gestionnaires doivent considérer que les principaux contrôles internes sont fermement établis.

---

<sup>1</sup> [http://www.who.int/dg/regional\\_directors/jakab/fr/](http://www.who.int/dg/regional_directors/jakab/fr/).

<sup>2</sup> [http://www.who.int/dg/regional\\_directors/jakab/fr/](http://www.who.int/dg/regional_directors/jakab/fr/).

<sup>3</sup> La note de contrôle d’évaluation sert à évaluer et à surveiller l’état global des contrôles internes d’un centre budgétaire (c’est-à-dire au niveau d’un bureau de pays ou d’une division).

<sup>4</sup> La note de contrôle fonctionnel sert à évaluer et à surveiller l’état des contrôles internes au sein d’un centre budgétaire et au niveau des principaux domaines fonctionnels, tels que : la planification et la budgétisation, les ressources humaines, la sécurité, les achats, les voyages, la gestion des actifs, la comptabilité et la gestion financière.

7. Les domaines fonctionnels continuent d'être renforcés ou approfondis par la prise de mesures d'assurance et de conformité, à savoir :

- l'analyse détaillée des opérations financières et d'achat pour tous les bureaux de pays ;
- les vérifications de la conformité pour les contrats ne conférant pas le statut de membre du personnel ;
- l'analyse approfondie des domaines relevant de la finance, des ressources humaines, de l'exécution des programmes et des achats – les tableaux de bord sont régulièrement examinés lors des réunions du directoire et des chefs de programme, et sont mis à la disposition du personnel du Bureau régional et des bureaux de pays ;
- la présentation de rapports détaillés au Comité permanent du Comité régional de l'Europe ;
- l'organisation régulière de séances d'initiation et de formation sur les outils, les applications, les procédures standard et les nouvelles règles et réglementations à l'intention des nouveaux membres du personnel et du personnel existant.

8. Plusieurs visites sont effectuées dans les bureaux de pays pour examiner les processus de gestion et d'administration, et des mesures sont recommandées pour renforcer les domaines fonctionnels. Des déclarations d'intérêt pour 2017 ont été déposées par tous les membres du personnel concernés. Enfin, il a été régulièrement procédé au suivi des indicateurs de performance clés fixant des objectifs en matière de conformité.

## **Gestion des risques**

9. Tous les centres budgétaires ont mis à jour le registre des risques pour 2016-2017. Les principaux risques critiques sont notamment les suivants :

- inadéquation des ressources ;
- absence de financement durable ;
- instabilité politique ;
- engagements et capacités au niveau des pays.

10. L'exercice s'inscrit dans le cadre du cycle de gestion des risques institutionnels afin de garantir la reconnaissance, la mise à jour et l'atténuation adéquate des risques. Les informations fournies contribuent au processus de planification ascendante et sont complétées par une évaluation descendante des risques, qui font l'objet d'un examen régulier par le Groupe de la politique mondiale.<sup>5</sup>

## **Responsabilisation et vérifications intérieures**

11. Plusieurs vérifications intérieures et extérieures ont été effectuées dans la Région européenne au cours de ces cinq dernières années. Les résultats mettent en lumière l'efficacité globale des processus de gestion des risques et de contrôles internes. Des problèmes systématiques importants ont été identifiés dans les domaines des achats, des actifs fixes, de la conformité et des accords avec les donateurs, et des mesures correctives sont actuellement

---

<sup>5</sup> <http://www.who.int/about/finances-accountability/accountability/fr/>.

prises à cet égard. Les vérifications ont également permis de recenser plusieurs bonnes pratiques qui, d'ailleurs, ont été documentées et communiquées aux autres bureaux.

12. Deux vérifications intérieures ont été effectuées dans la Région européenne en 2017 : une vérification intégrée du bureau de pays de l'OMS en Turquie, et une vérification opérationnelle de la Division de l'administration et des finances du Bureau régional à Copenhague (Danemark). Les rapports officiels de ces exercices seront disponibles sous peu.

## **La voie à suivre**

13. Le programme de formation de l'OMS sur la gestion des risques, qui vise à assurer une compréhension commune de la méthodologie et l'appropriation, est dispensé à tous les membres du personnel concernés, en particulier ceux des bureaux de pays. En perfectionnant l'intelligence institutionnelle en matière de conformité et d'assurance, les membres du personnel seront plus à même de suivre les progrès et de gérer les ressources en vue d'atteindre les résultats.

14. La gestion des risques doit faire partie intégrante de la planification et du suivi du budget programme. Afin que le registre des risques produise une valeur ajoutée, ces deux processus doivent être davantage mis en synergie afin d'accroître le sentiment d'appropriation et de favoriser l'élaboration de plans d'atténuation systématiques et l'adoption de meilleures pratiques à l'échelle de l'Organisation.

= = =